

VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 24.12.19-8

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<u>PRESENTS</u> : Mme DEPIERRE Maire, Mmes REGALDI, BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère déléguée, M. TAUBATY, Mmes CALONNE, LAMY, CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, JABER, Mme HALLÉ, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 17	<u>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</u> : Mme GRESSER pouvoir à Mme BOUDRY Mme BAILLY pouvoir à Mme LAMY, M. MOLIN pouvoir à M. BRUNIAUX M. MARTI pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme PORTERET pouvoir à Mme REGALDI
Nb de procurations : 5	
Convocation du : 13 / 12 / 2024	<u>ABSENT EXCUSE</u> : M. POULET Gilles
	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Mme CALONNE Evelyne

DÉLIBÉRATION N° 8 :

Travaux de la Rue du Chardonnay : Validation de l'Avant-Projet Définitif et demande de subvention :

Madame la Maire Le SIDEC est maître d'œuvre pour l'opération de réseaux EP et EU sur le quartier du Chardonnay. Cette opération est aujourd'hui terminée et se présente donc l'opportunité de réaliser un aménagement cohérent de l'espace public dans cette rue.

Le SIDEC a présenté l'Avant-Projet Définitif de cet aménagement en septembre, il intègre notamment la zone de croisement de la rue du Chardonnay avec la bretelle d'accès à la RN 83 et le futur rond-point.

Le programme

- Démolition du trottoir et de la voirie existante
- Création d'un nouveau trottoir répondant aux normes PMR, les entrées de particuliers sont traitées en enrobés et le reste du trottoir sera traité en sablé.
- Création de plusieurs caniveaux grilles devant les entrées pour récupérer les eaux de ruissellement en limite de propriété
- Réfection complète de la voirie en enrobé.

.../...

Calendrier

- Consultation des entreprises : Janvier 2025
- Réalisation des travaux : Avril 2025
- Réception du chantier Mai : 2025

VU la décision du 10/06/2024 retenant la proposition du SIDEC du Jura pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération citée en objet,

CONSIDERANT le PROJET établi par le SIDEC (cf. pièce 9) pour les travaux d'aménagement de la rue du Chardonnay, estimant le montant toutes dépenses confondues à 149 552,00 € HT réparti comme suit :

- Travaux :	144 565,00 € HT ;
- Maîtrise d'œuvre :	3 987,00 € HT ;
- HAP / Recherche amiante / divers et imprévus :	1 000,00 € HT

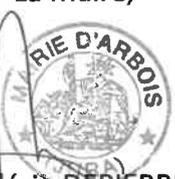
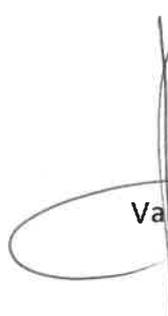
CONSIDERANT que le projet est susceptible de faire l'objet de subventions de l'Etat via le Conseil Départemental (au titre de l'Amende de Police).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet établi par le SIDEC pour les travaux d'aménagement de la rue du Chardonnay, estimant le montant toutes dépenses confondues à 149 552,00 € HT.
- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental pour une subvention au titre de l'Amende de Police à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.
- **DE S'ENGAGER** à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

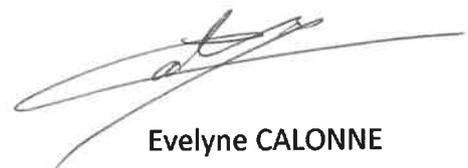
Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 20 décembre 2024

La Maire,



Valérie DÉPIERRE

La Secrétaire de Séance,



Evelyne CALONNE